

ATTESTATION D'ASSURANCE R.C. PROFESSIONNELLE

POLICE : RCP0281

SAS EQUATIS ET ASSOCIES

4 RUE DU SERGENT HOFF

75017 PARIS

M. Hervé LANCELOT, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE, telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances.	2535500 € par sinistre et par année d'assurance	01/03/2016 au 28/02/2017
INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT, telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier	1521300 € par sinistre et par année d'assurance	01/03/2016 au 28/02/2017
DEMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER, telle que régie par l'article L.341-1 alinéas 1 à 6 du Code Monétaire et Financier	1521300 € par sinistre et par année d'assurance	01/03/2016 au 28/02/2017
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS, telle que régie par les articles L.541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	1521300 € par sinistre et par année d'assurance	01/03/2016 au 28/02/2017
INTERMEDIATION EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES, telle que régie par la loi 70 – 9 du 02 janvier 1970 et le décret n° 72 – 678 du 20 juillet 1972.	1521300 € par sinistre et par année d'assurance	01/03/2016 au 28/02/2017

Fait à Paris, le 26/01/2016



Hervé LANCELOT
Le Directeur Général

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur

NOTA :

Cette attestation ne pourra en aucun cas être utilisée pour l'enregistrement ou le renouvellement des immatriculations auprès de l'ORIAS.

En tout état de cause, il y a lieu de se référer au site de l'ORIAS (www.orias.fr) pour confirmer ou infirmer l'immatriculation auprès de cet organisme

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances